

Pour les « Membres actifs » (c'est-à-dire présents tous les jours sur la structure) :

Cotisations (payables en 10 versements) :

Cycle 2 et première et deuxième année de cycle 3 : CP au CM2 :	2000 euros = 10 x 200 €
Troisième année du cycle 3 : 6 ^{ième} :	1500 euros = 10 x 150 €
cycle 4 : 5 ^{ième} , 4 ^{ième} et 3 ^{ième} :	1250 euros = 10 x 125 €
Cycle 5 : lycée :	1350 euros = 10 x 135 €
Post-bac	1000 euros = 10 x 100 €

Deux professeurs sont en permanence sur la structure pour encadrer et répondre aux besoins d'au maximum 15 élèves.

Services proposés :

- ✓ **Scolarité en cycle 2 et les deux premières années du cycle 3 : CP au CM2 : Frais de scolarité**

Frais de scolarité	Revenu fiscal de référence	Frais annuels	Fractionnement annuel
Barème en fonction du revenu fiscal de référence*	< 19 000 €	2 500 €	170 € à l'inscription + 330 € en août + 10 x 200 €
	19 001 € => 24 000 €	2 700 €	170 € à l'inscription + 330 € en août + 10 x 220 €
	24 001 € => 30 000 €	2 850 €	170 € à l'inscription + 480 € en août + 10 x 220 €
	30 001 € => 36 000 €	2 950 €	170 € à l'inscription + 480 € en août + 10 x 230 €
	36 001 € => 48 000 €	3 050 €	170 € à l'inscription + 480 € en août + 10 x 240 €
	48 001 € => 60 000 €	3 250 €	170 € à l'inscription + 480 € en août + 10 x 260 €
	> 60 000 €	3 500 €	170 € à l'inscription + 530 € en août + 10 x 280 €

* il est demandé aux couples non mariés, séparés ou divorcés, de considérer l'ensemble des revenus dont dispose le couple parental.

A l'inscription sont demandés : → 1 chèque correspondant aux frais d'inscription soit 170 € par enfant, encaissé dès l'inscription.
→ 1 chèque pour le premier versement des frais de scolarité, encaissable début août.

Puis versement mensuel en début de chaque mois scolaire (cotisation + frais de scolarité).

Les sommes prélevées ne seront en aucun cas restituées. En cas de mutation pendant le courant de l'année scolaire, nous vous prions de nous prévenir au plus tard 1 mois avant la date effective (copie attestation de mutation à fournir). En cas de déménagement, un préavis de 3 mois vous sera demandé. En cas de désistement après la date de rentrée scolaire, (sans raison médicale avérée nécessitant la déscolarisation définitive de l'enfant pour l'année scolaire), l'année de scolarité restera due.

- ✓ **Coaching à l'Escale des M^ô pour les élèves de la 6^{ième} au post-bac, par un professeur référent :**

800 euros au collège, 900 euros au lycée, coaching sciences : 1500 euros.

Un professeur vous suit en individuel pour la réalisation de votre formation, vous aide dans votre organisation, vous soutient dans la réalisation de vos plannings, dans la gestion des difficultés.

Cotisation et coaching peuvent être mensualisés. Un chèque d'inscription de 170 euros, déduits des dernières cotisations dues, vous est demandé à l'inscription de votre enfant.

Attention le texte de loi sur la réduction d'impôt pour dons n'est valable que sur les cotisations, pas sur les services.

Pour les « membres adhérents » (n'étant qu'occasionnellement sur la structure)

Adhérents du fonctionnement : « Je n'étudie plus seul », l'Escale des M^ô :

Adhésion à l'association	35 euros		
Présence à la demi-journée	10 euros	La même demi-journée tout le mois (sans repas)	25 euros / mois
Présence à la journée	20 euros	Le même jour de la semaine tout le mois	50 euros / mois

La présence est une cotisation. Du coaching peut être proposé sous certaines conditions.

Adhérents de la formule : « temps d'échanges »

Adhésion à l'association	35 euros	Un professionnel encadrant	Deux professionnels encadrant
Temps d'échanges 1h30		15 euros / duo : 25 euros	25 euros / duo : 45 euros
Temps d'échanges 3h		30 euros / duo : 50 euros	40 euros / duo : 60 euros

Le temps d'échange est un service. Le nombre et la qualité des professionnels encadrants sont précisés sur le programme de chaque intervention.

Duo : venir avec un ami, un conjoint, un enfant, un collègue.

Si l'activité nécessite du matériel, l'ensemble des frais sera divisé par le nombre de participants (Un montant maximum sera annoncé au moment de l'inscription).